

VISA BALLADUR

Le silence est-il un oubli ?

Claire Diaio

A L'OCCASION DE LA 10E SEMAINE ANTICOLONIALE ET ANTIRACISTE ET DE SA JOURNÉE DÉCOLONISONS ! (1ER MARS 2015), AFRICULTURES REVIENT SUR LES 20 ANS DU " VISA BALLADUR ". UN VISA POUR ENTRER SUR L'ÎLE DE MAYOTTE, DANS L'OCÉAN INDIEN, INSTAURÉ EN 1995 PAR LE PREMIER MINISTRE FRANÇAIS ÉDOUARD BALLADUR, QUI BOULEVERSE DEPUIS LA CIRCULATION DES HABITANTS DES ÎLES DE L'ARCHIPEL DES COMORES.

S'IL N'EXISTE PAS D'INFORMATIONS PRÉCISES SUR LE NOMBRE DE NOYÉS DEPUIS CETTE DATE (ENTRE 10 ET 30 000 SELON LES SOURCES), 15 908 PERSONNES AURAIENT ÉTÉ EXPULSÉES DU TERRITOIRE MAHORAIS (DONT ENVIRON 4 000 ENFANTS) EN 2013 (1). AUTOUR DE CE PHÉNOMÈNE, POURTANT, UN SILENCE ASSOURDISSANT. EXPLICATIONS AVEC DES ARTISTES ET MILITANTS DÉNONÇANT CETTE SITUATION.

Depuis vingt ans, dans le Canal du Mozambique situé dans l'Océan Indien, quatre îles vivent un drame humain dont peu de gens semblent informés. " *Juste un mot pour dire le naufrage. Le naufrage collectif. De nos idées, de nos principes, de nos valeurs. Bazardés, jetés par-dessus la mer, oubliés à jamais. Nous n'avons plus de conviction qui tienne, devant l'absurdité de cette situation inédite : un peuple rendu clandestin en sa terre* (2)". Ce texte, posté le 17 janvier 2015 sur le site internet Mur Balladur - site internet de mémoire en résistance - rend hommage aux milliers de morts de l'Archipel des Comores, disparus lors de la traversée d'une île de l'Union des Comores à une autre de cet archipel, celle de Mayotte depuis l'instauration, en 1995, du visa dit "Balladur".

Or, hormis les médias comoriens et les 348 personnes qui l'ont signée, qui a été informé de la pétition créée par Kom K. et mise en ligne le 11 novembre 2014 sur le site Avaaz.org en faveur d'une " *stèle à la mémoire des morts du Visa Balladur à Moroni* " (3) ? Qui a suivi l'interdiction du Préfet Djouhoud tombée le 11 novembre 2014 alors que le maire de Moroni, Laïssi Ben Ali, avait donné son accord pour que l'artiste Soeuf Elbadawi puisse installer cette stèle sur la Place de France ? Cette même place où, rappelons-le, l'insurgé Bakari Kusu avait été exécuté par la France le 22 juin 1856 (4) ? Et qui a relayé le communiqué de presse publié par Migreurop le 13 janvier 2015, appelant à l'abolition de ce visa (5) ?

Il est bien connu qu'en hexagone, seul un événement hors du commun comme une prise d'otages (à Ouvéa en Nouvelle-Calédonie en 1988), une épidémie de chikungunya (à La Réunion en 2005/2006), une grève générale contre la vie chère (à la Guadeloupe et en Martinique en 2009) ou un crash d'avion (le vol 626 d'Air Yeménia en 2009 aux Comores), attirent l'attention des médias généralistes et hexagonaux. Le quotidien, lui, beaucoup moins.

Kwassa kwassa et éloignements forcés

A Mayotte, île située dans l'Océan Indien, 101e département français et 5e département d'Outre-Mer (DOM) depuis le 31 mars 2011, subsiste pourtant un fait de société que peu de médias relaient : le décès massif et régulier de milliers de personnes dans l'Archipel, s'échouant à bord de kwassa-kwassa, ces barques traditionnelles toujours utilisées par les pêcheurs qui sont aussi le moyen de transport de personnes résidant dans l'Union des Comores allant vers le territoire de Mayotte. Et ce, dans la clandestinité, du fait de l'instauration en 1995 d'un visa d'entrée (communément appelé " visa Balladur ") qui limite l'accès des Comoriens de l'État de l'Union des Comores à l'île de Mayotte.

Des conséquences pourtant décriées par le Comité Maoré, créé en 2005 (6) : " *Depuis, par une véritable militarisation du contrôle des frontières - navires armés, radars, hélicoptères, etc. -, Mayotte est érigée en forteresse hostile à la plupart des personnes cherchant à la rejoindre : comorien(ne)s mais aussi malgaches ou exilé(e)s originaires des pays de l'Afrique des grands lacs. Ce dispositif n'a pas stoppé les déplacements ou les retours consécutifs à une expulsion vers Mayotte, mais a eu pour conséquence directe la mort en mer de milliers de personnes* ".

Aussi surprenant que cela puisse paraître, aucune personne s'étant penchée sur la question n'a retrouvé le texte de loi officiel appliquant ce visa. " *Maître Elianou (7) l'a cherché de manière juridique et ne l'a pas trouvé. C'est étonnant que, pour quelque chose qui a tant d'importance, on ne trouve pas précisément les textes appliqués. On dit souvent à tort, surtout dans le milieu comorien, que ce visa a été établi en 1995. Mais il existait un visa de la sorte, pas vraiment appliqué, que François Mitterrand a aboli en 1981* ", rapporte Pierre Caminade, militant au sein de l'association Survie et auteur de l'ouvrage *Comores-Mayotte* :

une histoire néo-coloniale (8).

Pourtant comme le souligne le réalisateur Mohamed Saïd-Ouma dont le court-métrage *Magid le magicien* (2014) aborde la question du devenir de la jeunesse d'une des trois îles de l'Union des Comores qui arrive à Mayotte en kwassa : " *Je ne pense pas qu'aujourd'hui 20 ans après, il existe un Comorien ou une Comorienne qui ne connaisse pas directement ou indirectement quelqu'un qui ai pris un kwassa. Dans ma famille, nous avons perdu une cousine, eu d'autres parents qui ont pris ce risque !* ".

Selon le rapport d'information du Groupe d'amitié France-Union des Comores de l'Assemblée Nationale de 2010 (5), c'est " *à la demande des leaders politiques mahorais* " que le gouvernement Balladur aurait instauré en 1995 un visa " *pour tout ressortissant comorien souhaitant se rendre à Mayotte* ". Alors que, Mayotte faisant partie de l'archipel des Comores, les habitants des autres îles que sont Mohéli, Anjouan et Grande-Comore avaient pour habitude d'y circuler " *pour voir la famille, trouver du travail ou même faire ses courses* ".

Pour Mohamed Saïd-Ouma, l'instauration de ce " visa Balladur " tente donc de modifier les habitudes des insulaires : " *cette migration contrôlée a pour but de mettre fin à des pratiques millénaires, à une façon d'être. Nous sommes des îliens, mais en plus des îliens d'archipel, le rapport au voyage, au déplacement court par la mer ou très court est un rapport naturel. On est venu casser cela, les violences symboliques et concrètes engendrées par ce dispositif sont très fortes* ".

En juin 1990, le président français François Mitterand déclarait pourtant : " *Je pense que dès maintenant nous devons prendre les mesures qui permettront une communication et des échanges constants entre Mayotte et les autres, les autres et Mayotte. Qu'il n'y ait plus de barrières dressées, barrières théoriques, mais peu franchissables, entre tous les Comoriens que vous êtes, eux et vous. Et que la France vous aide à retrouver votre très ancienne solidarité. Il est de multiples formes d'unité, croyez-moi, et nous allons les rechercher* " (9).

Cinq ans plus tard, malgré tout, son compatriote Edouard Balladur faisait appliquer le dit-visa. Et en 2013, l'association Migrants Outre-Mer recensait que " *15 908 éloignements forcés dont environ 4 000 enfants* ", avaient été opérés depuis Mayotte (10).

Alors qu'en 2010, déjà, le Groupe d'amitié France-Union des Comores de l'Assemblée Nationale recensait que " *les reconduites depuis Mayotte représentent le tiers du total des reconduites aux frontières de la totalité de la France, y compris la Guyane* " (11), l' Association pour l'Art et l'Expression Libres (A.A.E.L) de Toulouse décerne en 2011 au Préfet de Mayotte (ex-aequo avec celui du Pas-de-Calais), le très recherché " Prix Papon " attribué " pour obéissance notoire " au(x) préfet(s) ayant " *procédé au plus grand nombre d'expulsions de sans papiers* " (12).

Histoire d'une Nation

Drame migratoire ou enjeu territorial ? Pour comprendre l'enjeu de ce " visa Balladur ", il faut revenir sur l'Histoire de cet archipel situé dans le Canal du Mozambique, au nord-ouest de Madagascar, composé de quatre îles (Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte), dont l'une d'entre elle a été rattachée à la France.

La complexité du " Visa Balladur " relève d'une "vente" (non prouvée) de l'île de Mayotte, en 1841, par Andriansouli à Pierre Passot, commandant français. Considérée par les uns, comme Philippe Boissadam, ancien Secrétaire général des gouvernements français à Mayotte de 1976 à 1978, comme le résultat du fait d'un sultan ivrogne qui l'aurait vendue " *au plus offrant* " (13), cette " vente " apparaît, pour d'autres, comme une manipulation de la France qui souhaitait à l'époque avoir un pied-à-terre dans le Canal du Mozambique pour tenir tête à l'Angleterre qui occupait la Tanzanie. Le dit "sultan" n'étant en réalité qu'un prince malgache réfugié sur le territoire comorien.

Malgré un débat historique sur cette transaction, Mayotte devient le 13 juin 1843, sous le nom de " Mayotte et dépendances ", une colonie française avec Sainte-Marie et Nosi Bé. En 1886, les autres îles de l'Archipel des Comores passent également sous protectorat français : Grande Comore (le 6 janvier), Anjouan (le 21 avril) et Mohéli (26 avril). En 1912, une loi d'annexion des protectorats fait de l'ensemble de l'archipel (Mayotte-Anjouan-Grande Comore-Mohéli) une colonie française, reconnaissant alors le lien ancestral de ces îles entre elles.

Devenue province autonome en 1928, l'archipel des Comores est décrété Territoire d'Outre-Mer (TOM) le 24 septembre 1946 et sa capitale, anciennement située à Daoudzi (Mayotte), est déplacée à Moroni (Grande Comore) en 1958.

Faisant suite aux visites du ministre François Mitterand (1951), puis du Général de Gaulle (1954), c'est au Ministre des Départements d'Outre-Mer Pierre Messmer qu'incombe de promettre, le 29 janvier 1972, qu'un " *référendum sur l'autodétermination se fera île par île* ". Le 14 décembre 1973, l'Assemblée Générale des Nations Unies affirme dans sa résolution 3161 " *l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores* " (14), rappelant ainsi que cet archipel est composé de quatre îles. Faisant fi de cette résolution, le 22 décembre 1974, la France comptabilise île par île le vote en faveur de l'indépendance et fait jouer le score de Mayotte (unique île à 65,80% contre) en sa faveur.

Clandestin sur son propre territoire

Le 17 octobre 1975, le Conseil des Sécurité des Nations Unies recommande l'admission de la République des Comores à l'Organisation des Nations Unies, qui l'admet le 12 novembre de la même année. Le 5 février 1976, le Conseil exprime sa préoccupation " *devant l'intention déclarée du Gouvernement français d'organiser un référendum à Mayotte le 8 février 1976* ".

Le gouvernement français passant outre, l'Assemblée générale des Nations Unies lance, le 21 octobre 1976, " *un appel à tous les États membres afin qu'ils interviennent, individuellement et collectivement, auprès du Gouvernement français en vue de l'amener à renoncer définitivement à son projet de détacher l'île comorienne de Mayotte de la République des Comores* " (15). Appel qui sera réitéré à plusieurs reprises mais auquel la France ne répondra pas puisqu'en 2011, Mayotte devient " officiellement " département français, alors que, dans la Constitution de l'Union des Comores, les quatre îles forment une République et que, dans le droit international, l'île demeure un territoire illégalement occupé (16). Pierre Caminade, questionne : " *En quarante ans, on n'a jamais entendu sur les ondes nationales françaises dire que Mayotte avait le statut de territoire occupé illégalement par la France. Au mieux on évoque un conflit mais on ne parle pas de la nature de ce conflit, encore moins des condamnations internationales qui ont surtout émané des Nations Unies* ".

Car, à ce jour, l'Assemblée Générale des Nations Unies a condamné à plusieurs reprises l'action de la France aux Comores. Tout comme l'Union Africaine qui avait, en 2011, lors de sa dix-huitième session ordinaire, demandé à " *la France d'abroger le visa BALLADUR, source de milliers de morts et de disparus* " (17).

Outre les intérêts militaires et géopolitiques d'un emplacement français dans l'Océan Indien, de la situation politique complexe de cet archipel qui a essuyé nombre coups d'État et hébergé le mercenaire Bob Dénard, la position de la France dans cet archipel du Canal du Mozambique est à la fois complexe, compliquée et surtout, dissimulée.

" *C'est un grand tabou*, affirme Pierre Caminade. *Quand on parle de ce visa, le premier argument est le droit international et le fait que les Comoriens n'ont pas à franchir de frontière en tant que comoriens indépendants*". Un tabou qui explique pourquoi la phrase " *Mayotte ne sera jamais comorienne*" prononcée le 3 février 2015 par Robby Judes, nouvel ambassadeur de France aux Comores, a suscité une vive polémique dans la presse locale(18).

Du côté de l'État de l'Union des Comores, silence " *cogestion*" comme le soulignait le 24 juillet 2014 dans le quotidien comorien Al Watwan, l'artiste Soeuf Elbadawi " *Nos hommes politiques paraissent fabriqués de toutes pièces pour cogérer une crise de dépendance, dont les contours sont tracés depuis le lointain, avec des limites territoriales bien déterminées, et une tragédie Ballardur, sans égal dans l'histoire, venant clore tout débat. Fini le temps, où l'on pouvait nommer l'indécence de nos actes de collaboration avec une nation, qui, quarante années durant, n'a fait que se bâtir une image de puissance oppressante dans l'intimité de nos cases. Rares sont ceux qui nomment les racines perverses de cette relation, prolongeant le feuilleton colonial*".

La preuve le 8 janvier 2015 avec le tabassage d'un journaliste de Mayotte 1ère, Ibrahim Yahaya par la gendarmerie locale alors qu'il filmait " *de loin le débarquement des victimes d'un naufrage de kwassa - kwassa* " (19). " *La demande de contrôle des photographies que souhaitaient effectuer les gendarmes, en dépit de la situation particulière qu'ils avaient à gérer, était inopportune*", s'excusait peu après le Service de communication interministériel de la Préfecture de Mayotte dans un communiqué.

La situation demeure donc tendue, et le droit d'expression... à double tranchant. En 2009, l'artiste peintre Seda n'avait-il pas été suspendu de ses fonctions d'enseignant des Arts Plastiques à l'École française Henri Matisse de Moroni (Comores) pour avoir participé à une [performance culturelle](#) "contre la départementalisation de l'île de Mayotte" ?

1995-2015 : à quand l'abrogation ?

Malgré tous ces éléments, le visa Ballardur pourrait-il être abrogé ? " *J'aurais tendance à dire non car c'est un dialogue de*

sourds, répond Mohamed Saïd-Ouma. D'un côté, il y a des politiques mahorais qui, pour s'arc-bouter à la République, prennent les Comoriens comme boucs émissaires et masquent ainsi leur incapacité à proposer un projet de société cohérent pour Mayotte. D'un autre, il y a un État comorien qui n'a d'état que le nom : faible, fragile, sous perfusion. Et puis, il y a Paris".

"Ce visa doit être abrogé et peut l'être du jour au lendemain, affirme de son côté Pierre Caminade. Cela sera-t-il fait ? Continuerons-nous dans la politique du pire ou aurons-nous un peu plus de cohérence ? Nous sommes dans une cruauté et une absurdité totale. Dans l'aveuglement idéologique. Ne pas pouvoir assumer auprès de l'opinion publique française une libre circulation en Outre-Mer, c'est de la pure lâcheté politique".

Une lâcheté à laquelle le poète, chroniqueur, nouvelliste et romancier comorien Aboubacar Said Salim répond, comme d'autres artistes, par la plume :

" Merci Grand Balladur de nous aider à mourir entre Anjouan et Mayotte par milliers.

que deviendrons-nous sans ton visa, œuvre utile pour résoudre le dilemme du surpeuplement, doucement loin des bruits, des mitraillettes, des roquettes et des bombes comme partout ailleurs en Afrique

merci Grand Balladur de nous aider à résoudre le problème épineux des cimetières insuffisants pour enterrer nos morts du palu, du sida, du ver solitaire, du choléra et du mal manger

adorable Balladur tu as inventé un nouveau mode pour conserver les mémoires de nos morts, entre les cendres et l'humus, tu as créé le requin tombeau qui évolue maintenant à côté du requin marteau

ô frères japonais, qui êtes si friands de requin, vérifiez bien, avant de vous régaler, si vos suchi ne sont pas aux ortels de Comoriens, surtout si le squalo vient de l'océan indien ". (20)

Propos recueillis par Claire Diaio

- (1) Source : [Migrants Outre-Mer](#)
- (2) Blog du [Mur Balladur](#)
- (3) Pétition mise en ligne le 11 novembre 2014 sur le site [Avaaz](#)
- (4) YAHAYA Sitti, "Réveiller la mémoire. L'esclavage dans les fonds oraux des Archives départementales de Mayotte" publié dans *In Situ : Revue des Patrimoines* n°20, 2013 : <http://insitu.revues.org/10175>
- (5) Lire le communiqué ["1995-2015 : des milliers de mort\(e\)s au large de Mayotte. Le "visa Balladur" tue!"](#)
- (6) Voir le site du [Comité Maoré](#)
- (7) Maître Elianou, avocat à la cour de Moroni et militant au sein du Comité Maoré, avait appelé en 2011 l'État comorien à "porter plainte contre la France à la Cour Pénale Internationale (CPI)". Voir l'article de [Comores-Web](#).
- (8) CAMINADE Pierre, *Comores-Mayotte, Histoire néo-coloniale*, Agone éditions, 2003
- (9) Allocution de François Mitterrand à [Moroni](#), le 13 juin 1990.
- (10) Lire le communiqué ["1995-2015 : des milliers de mort\(e\)s au large de Mayotte. Le "visa Balladur" tue!"](#)
- (11) [Rapport d'information](#) du Groupe d'amitié France-Union des Comores pour l'Assemblée Nationale française, 2010, p.23.
- (12) Communiqué de [Migrants Outre-Mer](#) du 8 septembre 2011.
- (13) BOISSADAM Philippe, *Mais que faire de Mayotte ? Analyse chronologique de l'Affaire de Mayotte (1841-2000)*, éd. L'Harmattan, 2009.
- (14) Lire le [rapport](#) de la vingt-huitième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- (15) 31e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 21 octobre 1976 à lire [ici](#)
- (16) Voir le site du [Gisti](#), association spécialiste du droit des étrangers.
- (17) Décision du [Conseil Exécutif de l'Union Africaine](#), 24-28 janvier 2011.
- (18) Voir la dépêche de l'[Agence de Presse de l'Océan Indien](#)
- (19) TUSEVO Emmanuel, *Liberté de la presse : IBRAHIM YAHAYA journaliste à France Télévisions Mayotte 1 ère agressé par des gendarmes*, publié le 13 janvier 2015 sur le site [Mayotte 1ère](#).
- (20) SAID Salim Aboubacar, *Hymne au Grand Balladur*, publié sur le blog du [Mur Balladur](#)

Semaine Anticoloniale et Antiraciste 2015 :
Plus d'infos, [ici](#)

- (1) Source : [Migrants Outre-Mer](#)
- (2) Blog du [Mur Balladur](#)
- (3) Pétition mise en ligne le 11 novembre 2014 sur le site [Avaaz](#)
- (4) YAHAYA Sitti, "Réveiller la mémoire. L'esclavage dans les fonds oraux des Archives départementales de Mayotte" publié dans *In Situ : Revue des Patrimoines* n°20, 2013 : <http://insitu.revues.org/10175>
- (5) Lire le communiqué ["1995-2015 : des milliers de mort\(e\)s au large de Mayotte. Le "visa Balladur" tue!"](#)
- (6) Voir le site du [Comité Maoré](#)
- (7) Maître Elianou, avocat à la cour de Moroni et militant au sein du Comité Maoré, avait appelé en 2011 l'État comorien à

" porter plainte contre la France à la Cour Pénale Internationale (CPI) ". Voir l'article de [Comores-Web](#).

(8) CAMINADE Pierre, *Comores-Mayotte, Histoire néo-coloniale*, Agone éditions, 2003

(9) Allocution de François Mitterrand à [Moroni](#), le 13 juin 1990.

(10) Lire le communiqué "[1995-2015 : des milliers de mort\(e\)s au large de Mayotte. Le "visa Balladur" tue!"](#)"

(11) [Rapport d'information](#) du Groupe d'amitié France-Union des Comores pour l'Assemblée Nationale française, 2010, p.23.

(12) Communiqué de [Migrants Outre-Mer](#) du 8 septembre 2011.

(13) BOISSADAM Philippe, *Mais que faire de Mayotte ? Analyse chronologique de l'Affaire de Mayotte (1841-2000)*, éd. L'Harmattan, 2009.

(14) Lire le [rapport](#) de la vingt-huitième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

(15) 31e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 21 octobre 1976 à lire [ici](#)

(16) Voir le site du [Gisti](#), association spécialiste du droit des étrangers.

(17) Décision du [Conseil Exécutif de l'Union Africaine](#), 24-28 janvier 2011.

(18) Voir la dépêche de l'[Agence de Presse de l'Océan Indien](#)

(19) TUSEVO Emmanuel, *Liberté de la presse : IBRAHIM YAHAYA journaliste à France Télévisions Mayotte 1 ère agressé par des gendarmes*, publié le 13 janvier 2015 sur le site [Mayotte 1ère](#).

(20) SAID Salim Aboubacar, *Hymne au Grand Balladur*, publié sur le blog du [Mur Balladur](#)

Semaine Anticoloniale et Antiraciste 2015 :

Plus d'infos, [ici](#)

J'aime 18 personnes aiment ça.